

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance n° 4 du 16 Septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 11 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi seize Septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Nathalie ANCELIN excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Manuella PESTEL excusée, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN

❖ *Délibération n° CM..30-2025*

Refonte du site internet de la commune

La commune dispose de moyens de communication ainsi composés :

Un site internet, un système d'alerte citoyen, deux panneaux lumineux implantés dans la commune et une application sur mobile INTRAMUROS. Lesquels moyens sont hébergés dans des plateformes différentes.

A ce jour, souhaitant mettre son site internet en accord avec les règles d'accessibilité et de protection des usagers, renseignement a été pris, notre site actuel ne peut être mis à jour sans passer par une nouvelle offre. Aussi il est proposé d'accepter l'offre d'INTRAMUROS.

En effet, l'application du même nom est désormais disponible en version WEB et permet ainsi à la commune de rationaliser la communication institutionnelle et les insertions. L'application a trouvé ses usagers et un intitulé commun peut améliorer l'adhésion.

Intramuros nous propose d'adhérer à compter du 1er janvier 2026 à son système, une offre de 3 mois gratuits nous est consenti, l'abonnement est à ce jour de 40 €HT/mois pour le site et de

SLO

35 € HT/mois pour l'application. Le premier engagement prendra effet au 1er janvier 2026 pour une année et sera ensuite renouvelable tacitement pour 3 ans.

L'intégralité des informations contenus dans le site actuelle seront repris dans les rubriques proposées par le nouveau site. Le fournisseur nous accompagnera dans la démarche et assurera la formation du ou des administrateurs comme il l'a déjà fait pour l'application.

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

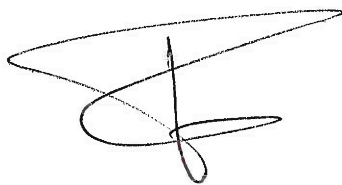
◆ **de mettre fin** à l'accès au site actuel hébergé chez Monclocher A3WEB à compter du 31 décembre 2025,

◆ **de contracter** avec INTRAMUROS pour la mise en place du site du même nom, couplant ainsi l'offre Mobile et Web,

◆ **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

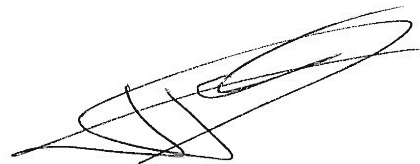
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 17 Septembre 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 17 Septembre 2025.



Philippe HENNEQUIN, Secrétaire